

Cependant, le Canada s'est toujours déclaré prêt à appuyer toute mesure permettant de venir en aide aux citoyens de l'Afrique du Sud victimes de l'apartheid.

C'est à ce titre que ma délégation a le plaisir d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada contribuera en 1968 la somme totale de \$10,000 canadiens au fonds d'affectation spécial des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, un fonds qui a été créé en 1965 conformément à la résolution 2054 (XX) et dont le but est d'aider les victimes de l'apartheid et leurs familles.

Nous avons écouté avec beaucoup de soin le rapport qu'a